



SÉCURITÉ DES ENFANTS À LA FERME

Guide pour les parents

ACQUÉRIR DE BONNES HABITUDES À LA FERME

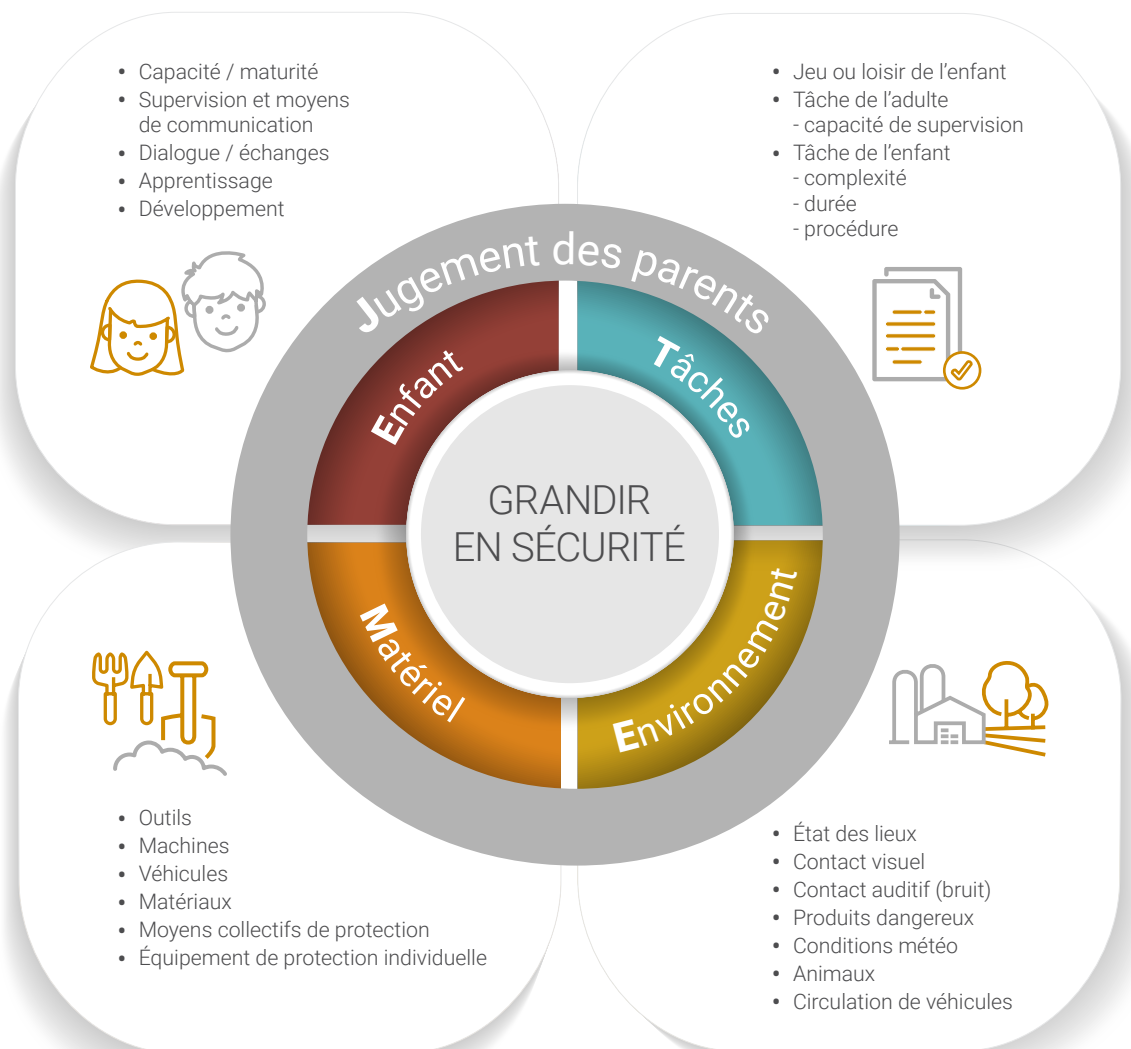
Développer des habiletés en santé et en sécurité

Sur la ferme, il arrive fréquemment que les enfants et les adolescents utilisent l'environnement de travail comme espace de jeu ou qu'ils participent aux tâches. Lorsque c'est le cas, ces activités doivent être réalisées de façon sécuritaire. Les adultes peuvent profiter de ces activités pour familiariser leurs enfants avec une démarche de prévention et les aider à développer des habiletés en santé et en sécurité. Ainsi, ils les aideront à acquérir de bonnes habitudes jusqu'à leur vie adulte, ce qui permettra de réduire les risques de blessures.

Pour y parvenir, les parents doivent **se poser objectivement les bonnes questions** afin d'assurer la sécurité de leurs enfants. Cela permet, entre autres, **d'identifier, sans les sous-estimer, les risques** auxquels les jeunes peuvent être exposés. Également, il s'agit d'un bon moyen pour évaluer les connaissances et les capacités de chaque enfant afin de s'assurer qu'il agit de manière sécuritaire. **Ce n'est pas parce que les risques sont contrôlés pour les adultes qu'ils le sont pour les enfants.**

Démarche JETEM ou Je t'aime

Cette démarche permet aux parents de structurer l'analyse de leur environnement afin d'identifier le plus de risques possible. Elle repose sur l'objectivité, le raisonnement et l'expérience des parents.





Le **jugement des parents** englobe toute la démarche et assure sa bonne réalisation.

Pour une activité donnée, le parent doit répondre aux questions le plus **objectivement** possible selon quatre composantes : l'enfant, les tâches, l'environnement et le matériel.



« E » pour enfant

La composante la plus importante se rapporte à l'enfant ou à l'adolescent. Il faut prendre en compte ses capacités et ses besoins.

- Quelles sont ses capacités physiques (taille, force, endurance) ?
- Quel est le niveau d'accompagnement et de supervision dont il a besoin ?
- Connaît-il bien les consignes ? Peut-il les nommer facilement ?
- Est-ce qu'il sera seul ou avec d'autres enfants ?
- Est-il facilement influençable par ses amis ?
- Est-il conscient des dangers qu'impliquent les tâches qu'on lui demande de faire ?
- Sait-il comment réagir en cas de problème ou d'urgence ?

Attention : Deux enfants du même âge n'ont pas nécessairement les mêmes capacités physiques ou le même niveau de maturité. Il est important de respecter le rythme de développement de chacun sans faire de comparaison avec les autres enfants. Chaque enfant est unique, avec ses qualités et ses talents.



« T » pour tâches

La tâche du parent accompagnateur et la tâche de l'enfant sont liées.

La tâche du parent accompagnateur doit permettre à celui-ci d'accorder toute l'attention nécessaire à l'enfant ou à l'adolescent sous sa surveillance.

- Est-ce que la personne responsable de surveiller l'enfant est clairement identifiée ?
- Est-ce que la tâche du surveillant lui permet d'exercer une supervision adéquate (absence de préoccupations ou de contraintes stressantes) ?
- Objectivement, qui est la meilleure personne pour former ou entraîner l'enfant (ou l'aider à perfectionner ses compétences) ?
- Est-ce que tous les adultes présents sont informés de la présence de l'enfant ou de l'adolescent ainsi que des consignes visant à assurer sa sécurité ?

Pour la tâche de l'enfant, il faut cerner les risques en lien avec ses capacités et ses besoins.

- Est-ce que la tâche est compatible avec le niveau de maturité de l'enfant ?
 - Peut-elle nuire à sa santé ou à son développement physique ou moral ?
- Quels sont les éléments de la tâche pouvant présenter un risque pour l'enfant ?
- Celui-ci est-il en mesure d'appliquer la méthode de travail sécuritaire ?
- Quelle force et quel niveau d'endurance sont requis pour cette tâche ?
- À quel moment la tâche est-elle effectuée ? Quelles sont sa fréquence et sa durée ?
 - Affectera-t-elle son sommeil ? Ses études ? Ses activités sociales ?



« E » pour environnement de travail (ou de jeu)

Les risques associés à l'environnement de travail (ou de jeu) doivent être identifiés et contrôlés.

- Est-ce que les endroits interdits d'accès sont bien contrôlés (porte cadenassée, échelle non accessible, etc.) ?
- Est-ce que les lieux sont en bon état et bien tenus (garde-corps en place, pas de risques de chute d'objet) ?
- Est-ce qu'il y a de la circulation de véhicules à proximité ?
- Est-ce bruyant ?
 - L'enfant peut-il entendre les consignes facilement ?
 - Le parent peut-il entendre l'enfant ?
- Est-ce qu'un contact visuel avec l'enfant est possible en tout temps? Ce dernier peut-il être caché par des objets, des animaux ou des machines, ou se trouver dans l'angle mort de véhicules ?
- Est-ce qu'il y a des équipements à arrêter et à cadenasser ? Des animaux à isoler ?



« M » pour matériel

Le matériel nécessaire à la tâche, tels les outils, les équipements, les machines, les véhicules, les produits et les matériaux, présente divers risques pour les jeunes. Il faut s'assurer que l'enfant ou l'adolescent peut l'utiliser de façon sécuritaire.

- Est-ce que le matériel est adapté aux capacités de l'enfant ?
- Est-ce que le matériel requis peut être contrôlé parfaitement par l'enfant en tout temps ?
- Est-ce que le matériel est fonctionnel et en bon état ?
- Est-ce que tous les protecteurs et dispositifs de sécurité sont en place et en bon état ?
- Est-ce que des équipements de protection individuelle sont requis ?*
- Est-ce que des produits dangereux doivent être utilisés ?*



* Si la tâche requiert le port de certains équipements de protection individuelle, telle une protection respiratoire contre des gaz toxiques, ou si elle requiert l'utilisation de produits dangereux, elle ne doit pas être confiée à un enfant ou un adolescent.

Niveaux de supervision recommandés

Toute tâche confiée à un enfant ou un adolescent requiert la supervision d'un adulte expérimenté.

Le niveau de supervision devant être accordé à un enfant ou à un adolescent dépend :

- de son âge et de son stade de développement physique et cognitif;
- de la nouveauté ou de la complexité de la tâche pour lui;
- des outils et des équipements requis pour l'exécuter;
- des risques à la santé et à la sécurité pour lui-même et pour les autres.

Le rôle du parent, en tant que superviseur, est :

- de montrer à l'enfant ou l'adolescent comment réaliser la tâche de façon sécuritaire;
- de l'observer pour vérifier qu'il a bien compris;
- d'apporter des correctifs au besoin pour l'aider à maîtriser les techniques.



Les groupes d'âge sont à titre indicatif. Pour une même tâche, deux enfants du même âge peuvent nécessiter des niveaux de supervision différents.

Surveillance immédiate et constante

Les **enfants de 6 ans ou moins** ne sont pas aptes à effectuer des tâches agricoles de façon sécuritaire. Ils ne doivent pas être impliqués dans des tâches agricoles et ont besoin d'une surveillance immédiate et constante.

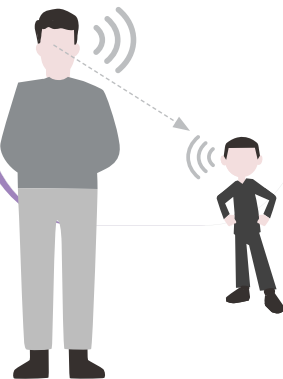
Une **surveillance immédiate et constante** implique généralement que :

- l'enfant est constamment surveillé par une personne à proximité de lui;
- le surveillant n'effectue pas une autre tâche qui pourrait nuire à l'efficacité de la surveillance;
- la surveillance est réalisée dans un environnement sécuritaire et dans des conditions où la présence de l'enfant ne sera pas une source de distraction pouvant conduire à un accident.

Supervision constante

Pour tous les **enfants de 7 à 10 ans** et pour chaque **nouvelle tâche**, peu importe l'âge.

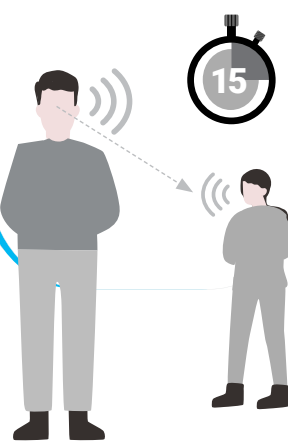
L'enfant ou l'adolescent est toujours accompagné et demeure à portée de vue et de voix dans un environnement où il n'y a pas d'obstacles visuels ou de niveau sonore nuisant à la conversation.



Supervision intermittente

Pour les **enfants de 11 ans et plus** pour qui la tâche n'est pas nouvelle, mais qui sont encore en apprentissage.

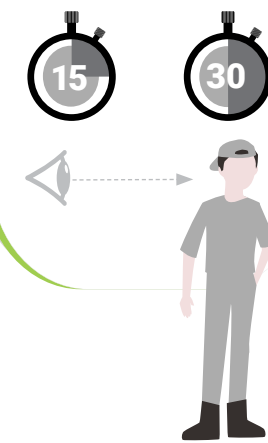
Le superviseur n'est pas hors de portée de vue et de voix plus de 15 minutes d'affilée.



Supervision périodique

Pour les **adolescents** plus âgés qui maîtrisent bien la tâche.

Le superviseur observe le jeune au moins **toutes les 15 à 30 minutes**.



Au fur et à mesure que votre enfant acquiert de l'autonomie et démontre une maturité suffisante, le niveau de supervision peut être réduit. Lorsque le niveau de supervision diminue, un plan et des moyens de communication bidirectionnelle devraient être privilégiés (« walkie-talkie », radio CB, téléphone cellulaire). Les consignes doivent être claires. *Attention, le moyen de communication ne doit pas être une source de distraction pouvant causer un accident.*

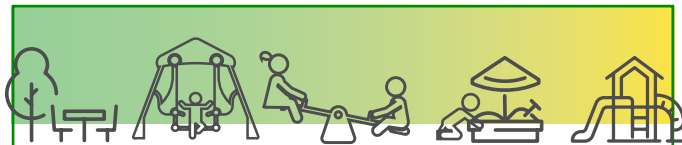
Capacités physiques et maturité

Tâches et apprentissages selon l'âge

Le [National Children's Center for Rural and Agricultural Health and Safety](#) et le [National Farm Medicine Center](#) ont produit des directives pour les tâches et les apprentissages des enfants à la ferme. Ces directives de sécurité sont réparties selon des groupes d'âge d'introduction à la tâche comme présentés dans la liste suivante.



Il relève de la responsabilité des parents de s'assurer que l'enfant a les capacités physiques et la maturité nécessaires à la réalisation d'une tâche particulière.



6 et -

Les directives du NFMC et du NCCRAHS précisent que les enfants de 6 ans et moins ne peuvent pas effectuer de façon sécuritaire des tâches agricoles.

Pour des conseils pour aménager une aire de jeu sécuritaire à la ferme, consultez la brochure « Créer des aires de jeux sécuritaires à la ferme », disponible sur le site Web de l'Association canadienne de sécurité agricole (ACSA).



7 et +

- Travailler dehors
- Se pencher
- Soulever une charge*
- Ramasser des pierres
- Récolter manuellement
- Désherber manuellement

* **Attention** : La charge ne doit pas dépasser 25 % du poids de l'enfant.



10 et +

- Fabriquer du compost (manuellement)
- Donner du foin au bétail sans entrer dans l'enclos
- Donner du lait aux veaux
- Travailler avec les porcs de petit gabarit d'abord
- Travailler auprès de la volaille
- Monter dans une échelle de moins de 3 mètres*

* **Attention** : Un âge minimal de 16 ans et une protection antichute conforme à la réglementation sont requis pour une hauteur de plus de 6 mètres (20 pieds).



12 et +

- Nettoyer les enclos à veaux
- Écimer/tailler les croix du maïs
- Utiliser une tondeuse à gazon
- Utiliser une laveuse à pression
- Tailler les arbres nains (fruits ou noix), les vignes et les arbres de Noël
- Utiliser un écurer d'étable
- Utiliser les équipements des bâtiments d'élevage
- Travailler avec les gros animaux

**14 et +**

- Conduire un tracteur sous certaines conditions*
- Atteler un équipement au tracteur et le dételer
- Travailler au champ avec des machines et équipements attelés au tracteur
- Ravitailler l'équipement en carburant
- Traire les vaches
- Nettoyer les allées d'étable
- Charger et décharger les petites balles de foin/paille
- Conduire un attelage de chevaux
- Travailler avec un système d'irrigation
- Manipuler de grosses balles à l'aide de pics sur les trois points du tracteur
- Utiliser le chargeur frontal d'un tracteur de moins de 20 hp
- Nettoyer un silo à grains

* **Attention** : Cette directive est accompagnée d'une charte d'âge requis en fonction de la puissance et du type de tracteur, des équipements et de la complexité de la tâche, ainsi que de 5 fiches portant sur les facteurs socioculturels et sur le développement de l'enfant. Il est fortement recommandé de lire ces documents, disponibles sur le site Web de l'ACSA. **Certaines manœuvres requièrent d'avoir 16 ans et plus, alors que d'autres sont réservées aux adultes.**

**16 et +**

- Conduire un tracteur sous certaines conditions*
- Conduire un chargeur compact
- Conduire un autoquad (côte à côte)
- Conduire un motoquad (quatre roues)
- Conduire certains équipements automoteurs
- Faire fonctionner un aéronef téléguidé (ex. : drone)
- Retirer de l'ensilage sur la face verticale d'une pile (ex. : silo couloir ou meule)
- Récolter des fruits dans les grands arbres (ex. : arbres standards et semi-nains)

* **Attention** : Certaines manœuvres sont réservées aux adultes.



Pour en savoir plus, consultez le <https://www.casa-acsa.ca/fr/ressources/fr-directives-de-travail-pour-les-jeunes/>



Directives de travail pour les jeunes dans l'agriculture

Le National Children's Center for Rural and Agricultural Health and Safety (NCCRAHS) et le National Farm Medicine Center (NFMC) ont produit des directives pour aider les parents agriculteurs.

Ces directives ont été traduites en français par l'Association canadienne de sécurité agricole (ACSA) et sont disponibles en ligne.

Attention : Il est important de consulter l'ensemble de la documentation afin d'avoir toutes les explications requises concernant les directives émises. De plus, les risques identifiés dans ces directives sont ceux généralement rencontrés sur les fermes. D'autres risques peuvent être présents. Enfin, ces directives tiennent compte du contexte des États-Unis, et certaines des informations doivent être adaptées en fonction de la réglementation en vigueur au Québec, notamment en ce qui concerne la santé et la sécurité du travail, la sécurité routière et hors route ainsi que les normes du travail.

Reproduction autorisée avec mention de la source

© Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, 2021

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2021

ISBN 978-2-550-89451-3 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-88547-4 (PDF)



Pour nous joindre
cnesst.gouv.qc.ca
1 844 838-0808